SUJET DE L'EPREUVE DE FISCALITE BTS 2001
FINANCE COMPTABILITE

EXERCICE N°1 TVA (déclaration)

L'entreprise GROTO est dans le domaine de l'import-export. Elle a pour objet la Commercialisation de produits divers. Elle a réalisé en 2000 un chiffre d'affaire total T.T .C de 900.000.000 dont 100.000.000 exonérés de TVA. Les exportations se sont élevées à 800.000.000 dont 50.000.000 provenant de produits exonérés de TVA.

Au titre du mois de mars 2001 nous avons les informations suivantes :

Ventes totales T.T.C : 80 000 000 dont	
Exonération : 10 000 000	
Exportation : 50 000 000	
Ventes taxables T.T.C : 20 000 000	Au taux réduit 5 000 000 Au taux normal 15 000 000

Achats de biens et services : 25 000 000 H.T	Ouvrant droit à déduction de la TVA : 18 000 000 H.T	Exclus du droit à déduction de la TVA : 7 000 000 H.T
Importation Achats locaux	8 000 000H.T. 10 000 000H.T.	2 000 000 H.T 5 000 000 H.T

TRAVAIL A FAIRE

Etablir schématiquement la déclaration de la TVA. Prorata de déduction utilisé 90%.

EXERCICE N°2 : DROIT D'ENREGISTREMENT (constitution, augmentation)

Le 10/01/1998, la société anonyme ABEHI est constituée par les apports suivants :

- ✓ Des brevets pour 150.000.000
- ✓ Droit au bail 200.000.000
- ✓ Terrain nu 300.000.000
- ✓ Terrain bâtit 540.000.000
- ✓ Bâtiment à usage administratif 950.000.000
- ✓ Bâtiment à usage d'habitation 400.000.000
- ✓ Matériel divers 1.200.000.000
- ✓ Stocks de matières premières 350.000.000
- ✓ Stocks de produits finis 550.000.000

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

- ✓ Créances clients 600.000.000
- ✓ Actions SACO (12 000 actions de nominale 10.000 F de valeur mathématique 17.500). (Titres de participation).
- ✓ Banque 450.000.000
- ✓ Emprunt bancaire de 1.000.000.000
- ✓ En outre divers associés ont apportés du numéraire qui s'élève à ¾ du capital. Ses actions sont libérées de moitié à la constitution. Les actions ont une VN de 10.000 F

Le 05/03/2000 la S.A. ABEHI procède à une augmentation du capital par :

- ➢ Incorporation d'une réserve facultative en créant 7.000 actions.
- ➢ Emission d'actions de numéraire 25.000 actions ave une prime de 50% de la VN.
- ➢ Conversion des dettes fournisseurs de 400.000.000

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

TRAVAIL A FAIRE

1°) Déterminé le capital de la S.A. ABEHI
2°) Liquidé les droits dus de la constitution (on utilisera la méthode favorable au fisc)
3°) Liquidé les droits dus lors de l'augmentation du capital.
4°) Quel serait le montant des droits dus lors de l'augmentation si ABEHI était une SNC ?

EXERCICE N°3 SALAIRE (charges salariales et patronales avec bulletin de paie)

Monsieur Laval Directeur des ressources humaines lié par la société Babel par un contrat d'expatrié, perçoit une rémunération mensuelle au taux horaire de 6.000 F. Il bénéficie d'un sursalaire de 450.000 F. Une indemnité de fonction de 300.000 F et les avantages en nature suivant :

- Il est logé à titre gratuit dans une villa de 5 pièces dont le loyer mensuel est de 650.000 F, les mobiliers sont la propriété de l'entreprise pour une valeur de 4.500.000 F amortissant 10 ans. La villa est équipée de 4 climatiseurs avec piscine.

L'entreprise prend à sa charge la facture d'eau, d'électricité et de téléphone pour un coût mensuel respectivement de 80.000 F 120.000 F et 90.000 F. La société a mis à la disposition de monsieur Laval le personnel domestique suivant :

- Un gardien payé à 50.000 F par mois.
- Un boy à payer 65.000 F par mois.
- Un cuisinier à payer 70.000 F par mois.

Monsieur Laval est embauché il y a 7 ans 6 mois dans l'entreprise. Il est célibataire avec 2 enfants.

TRAVAIL A FAIRE

1°) Déterminé pour le mois de Mars 2001 :
   a- Le salaire brut imposable et l'assiette sociale
   b- Les retenues fiscales et sociales.
   c- Le net à payer sachant qu'il a perçu un acompte le 15/03/2001 de 250.000 F.
2°) Calculé les charges patronales correspondantes sachant que le taux d'accident de travail est 3%.
3°) Présenté schématiquement le bulletin de paye.

Barème administratif des avantages en nature.

Tableau 1 : Logement et accessoires

Nombre de pièces principales	Logement	Mobilier	Electricité (sauf climatisation)	Eau
1	60 000	10 000	10 000	15 000
2	80 000	20 000	20 000	15 000
3	160 000	40 000	30 000	20 000
4	300 000	60 000	40 000	30 000
5	480 000	80 000	50 000	40 000
6	600 000	100 000	60 000	50 000
7 et plus	800 000	150 000	70 000	60 000

Les montants d'électricité sont à majoré de 20 000 F CFA par appareil individuel de climatisation ou par pièce climatisée pour les climatisations centrales. Les montants d'eau sont à majorer de 30 000 F CFA pour les logements dotés d'une piscine.

Tableau 2 : domesticité

Gardien, jardinier : 50 000 F
Gens de maison : 60 000 F
Cuisinier : 90 000 F

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

IGR Mensuel

Quotient familial = $\frac{N}{R}$	Formule donnant le montant de l'IGR exigible à partir du revenu net imposable dont le quotient par le nombre de parts est compris dans les limites indiquées à la colonne précédente.
Inférieur	**Néant**
Compris entre 25 000 et 45 583	(R x 10/110) – (2 273 x N)
Compris entre 45 584 et 81 583	(R x 15/115) – (4 076 x N)
Compris entre 81 584 et 126 583	(R x 20/120) – (7 031 x N)
Compris entre 126 584 et 220 333	(R x 25/125) – (11 250 x N)
Compris entre 220 334 et 389 083	(R x 35/135) – (24 306 x N)
Compris entre 389 084 et 842 166	(R x 45/145) – (44 181 x N)
Supérieur à 842 167	(R x 60/160) – (98 633 x N)

CORRIGE BTS 2001 FISCALITE

EXERCICE N° 1 : TVA l'abrogation de la retenue à la source par la loi de finance 2006 (voir art 271 CGI) enlève la richesse de cet exercice. Le corrigé à ce jour est très simple.

Libellés et calculs	TVA/vente	TVA/achat
➢ **VENTES**		
• Exonération ……	0	
• Exportation……	0	
• Ventes taxables : (20.000.000/1.18) x 18%	3.050.847	
➢ **ACHATS**		
• Importation 800.000 x 18% x 90%……		1.296.000
• Achats locaux 10.000.000 x 18% x 90%		1.620.000
Total	3.050.847	2 916 000
Crédit de TVA = (TVA/vente – TVA/achat)		**134 847**

EXERCICE N° 2 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Question 1 : capital SA ABEHI

Déterminons des éléments et la valeur nette du fond de commerce :

Brevets	150.000.000
Droit au bail	200.000.000
Terrain nu	300.000.000
Terrain bâtit	540.000.000
Bâtiment à usage administratif	950.000.000
Bâtiment à usage d'habitation	400.000.000
Matériel divers	1.200.000.000
Stocks de matières premières	350.000.000
Stocks de produits finis	550.000.000
Créances clients	600.000.000
Titre de participation (12.000 x 17.500)	210.000.000
Banque	450.000.000
TOTAL apport des fonds de commerce	5.900.000.000
-Emprunt bancaire	1.000.000.000
TOTAL apport net (APS) = ¼ capital	4.900.000.000
Apport des autres actionnaires (4.900.000.000 x 3)	14.700.000.000

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

Capital SA. ABEHI (somme des APS) 19.600.000.000

Question N° 2 : calcul des droits

$$\text{Coef icients} \begin{cases} \text{ATO} = \dfrac{1 \text{ milliard}}{5{,}9 \text{ milliards}} = \dfrac{10}{59} \\ \text{APS} = \dfrac{4{,}9 \text{ milliards}}{5{,}9 \text{ milliards}} = \dfrac{49}{59} \end{cases}$$

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

Calcul des droits

Libellés et calculs		DP	DF
1- Droit d'apport			
Capital 19 600 000 000	5.000.000.000 x 0,6%	30.000.000	
	(19 600 000 000 – 5 000 000 000)x 0,2 %	29.200.000	
2- Contribution foncière (CF = TCF)			
Terrain (300 000 000 + 540 000 000) x 1,2%		10.080.000	
Bât : (950 000 000 + 400 000 000) x 1,2%		16.200.000	
3- Droit de mutation			
Brevets	150.000.000 x 10/59 x 10%	2.542.373	
Droit au bail	200.000.000 x 10/59 x 10%	3.389.830	
Terrain nu	300.000.000 x 10/59 x 10%	5.084.746	
Terrain bâtit	540.000.000 x 10/59 x 10%	9.152.542	
Bâtiment à usage administratif	950.000.000 x 10/59 x 7,5%	12.076.271	
Bâtiment à usage d'habitation	400.000.000 x 10/59 x 10%	6.779.661	
Matériel divers	1.200.000.000 x 10/59 x 10%	20.338.983	
Stocks de matières premières	350.000.000 x 10/59		18.000
Stocks de produits finis	550.000.000 x 10/59		18.000
Créances clients	600.000.000 x 10/59 x 0%	0	
Titre de participation (12.000 x 17.500)	210.000.000 x 10/59 x 0%	0	
Banque	450.000.000 x 10/59 x 0%	0	
TOTAL		144.844.406 droits dus	18.000 non dû

Question N° 3 : droit lors de l'augmentation du capital

Libellés et calculs	DP	DF
Droit dû par incorporation (article 758) (7.000 x 10.000) x 6%	4.200.000	
Droit dû par apports nouveaux		
* Emission d'actions (25.000 x 10.000 x 1,5) x 0,2%	750.000	
* Conversion de dette fournisseur en actions (400.000.000 x 0,2%)	800.000	
TOTAL droit lors de cette augmentation de capital	5.750.000	–

Question N° 4 : Dans les sociétés de personnes quelque soit la nature de l'apport il est fait application de l'article 754 du CGI comme à la constitution. Ainsi on a :

Montant de l'incorporation 7.000 x 10.000 =	70.000.000
Apports nouveaux (25.000 x 10.000 x 1,5) =	375.000.000
Conversion de dettes =	400.000.000
TOTAL	845.000.000

Le montant des droits est = 845 000 000 x 0,2% = 1.690.000

EXERCICE N° 3 : SALAIRE

Question 1 :

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

Salaire brut imposable et salaire social

a1) Evaluation des avantages en nature.

	Libellés	Evaluation / charges fiscales	Evaluation / charges sociales
1	Logement (5 pièces)	480.000	650.000
2	Mobiliers	80.000	80.000
3	Electricité	50.000	50 000
	Climatisation	4 x 20.000 = 80.000	80.000
4	Eau	40.000	80.000
	Piscine	30.000	-
5	Gardien	50.000	50.000
6	Boy	60.000	65.000
7	Cuisinier	90.000	90.000
8	Téléphone	90.000	90.000
	TOTAL	1.050.000	1 235 000

a2) Calcul de la rémunération en espèce :

Salaire de base 6.000 x 173,33	= 1.039.980
Sursalaire	= 450.000
Prime d'expatriation 40% x 1.039.980	= 415.992
Prime d'ancienneté : 7% x 1.039.980	= 72.799
Indemnité de fonction	= 300.000
TOTAL (RE)	= 2.278.771

a3) Détermination des assiettes

- Assiette fiscale (SBI)

  * Prime de fonction :
  10% x 2.278.771 = 227.877 < 300.000 = ►227.877 exonéré et
  (300.000 – 227.877) = 72.123 imposable.

  Le salaire brut imposable (SBI) est :
  SBI = AN + RE – 10% RE
  SBI = 1.050.000 + 2.278.771 – 227.877
  SBI =3.100.894

- Assiette sociale (AS)

  AS = AN + RE = 1 235 000+ 2.278.771
  AS = 3 513 771

Calcul des retenues fiscales et sociales

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

b1) IS= 1, 2% SBI = 0,012 x 3.100.894 = 37.211

b2) CRN: R = SBI – AN_F
R = 3.100.894 – 1.050.000 = 2.050.894
CRN = 2% x 2.050.894 = 41.018

b3) CN: R = 80% SBI = 0,8 x 3.100.894 = 2.480.715

[0 – 50.00]	: 50.000 x 0%	= 0
] 50.000 – 130.000]	: 80.000 x 1, 5%	= 1.200
] 130.000 – 200.000]	: 70.000 x 5%	= 3.500
] 200.000 – 248.715]	: 246.715 x 10%	= 24.672
	CN	= 29.372

b4) IGR: R = 0,85 [2.480.715 – 37.211 – 29.372]
R = 2.052.012
N = 1,5 + 0,5 x 2 = 2,5
Q = R/N = 2.052.012/2,5 = 820.804,8
IGR = R x 45/145 – (44.181 x N)
IGR = 2.052.012 x 45/145 – 44.181.x 2,5
IGR = 526.379

b5) AS = 3.513 771 > 1.647.315 = 45x SMIG
donc CR = 3,2% x 1.647.315 = 52.714

Calcul du net à payer

C1) Total des retenues sur salaire (TR/S)
TR/S = IS + CRN + CN + IGR + CR
TR/S = 37.211 + 41.018 + 29.372 + 526.379 + 52.714
TR/S = 686.694

C2) Net à payer? (NAP)
NAP = RE – TR/S – acompte
NAP = 2.278.771 – 686.694 – 250.000
NAP = 1.342.077

Question N° 2 : Charges patronales

2.1) Charges patronales dues au trésor public
a) CRN (assiette inconnue)
b) ITS = 10,4% x 3.100.894 = 322.493

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

2.2) Charges patronales due au FDFP
a) taxe d'apprentissage = 0,4% x 3.100.894 = 12.404
b) taxe pour la F continue = 0,6% x 3.100.894 = 18.605
Total = 31.009

2.3) Charges patronales sociales due à la CNPS
a) Prestation familiale = 70.000 x 5,75% = 4.025
b) Accident de travail = 70.000 x 3% = 2.100
c) La casse de retraite = 1.647.315 x 4,8% = 79.071

Question N° 3 : Le bulletin de paye

ETS BABEL	Mr LAVAL	
	GAINS	RETENUES
Salaire de base	1.039.980	
Sursalaire	450.000	
Prime d'expatriation	415.992	
Prime d'ancienneté	72.799	
Indemnités imposables diverses	72.123	
Avantages en nature (AN_F)	1.050.000	
(SBI)	3.100.894	
IS		37.211
CRN		41.018
CN		29.372
IGR		526.379
CR		52.714
		686.694
Autres indemnités non imposables	227.877	–
* Avantages en natures	–	1.050.000
* Acompte	–	250.000
TOTAL	3.328.771	1.986.694
Salaire net à payer : (SNP)	1.342.077	